

**RELEVÉ DE DÉCISIONS
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL D'HELLEMMES
DU MERCREDI 19 JUIN 2024**

24/44 Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Itinéraires pour l'organisation d'un chantier d'insertion

Le club de prévention Itinéraires mène une action éducative tendant à faciliter une meilleure insertion des jeunes, notamment des chantiers d'insertion permettant ainsi de lever les freins à l'emploi pour des jeunes sans qualification en leur faisant profiter d'une première expérience professionnelle. La Commune associée d'Hellemmes souhaite soutenir cette association par la mise en place d'un chantier d'insertion sur son espace de loisirs jeunes Akado ce qui contribuera à l'appropriation par les jeunes de leurs locaux. Les usagers seront en effet associés à la préparation du chantier et au choix de certains aménagements. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement d'une subvention de 23.500 €

Adoptée à l'unanimité

24/45 Charte de la ville à hauteur d'enfants

Faire d'une ville « une Ville à hauteur d'enfants » consiste à prendre l'enfant de moins de 10 ans comme référence, dans la mise en œuvre d'une politique publique à l'échelle d'un territoire donné. Une ville qui accorde toute leur place aux enfants est aussi une ville plus apaisée, plus inclusive pour toutes et tous, y compris les plus fragiles. Pour réaliser cette ambition, le PEG fixe les objectifs suivants :

- promouvoir les droits des enfants et les garantir au quotidien
- construire une ville plus apaisée, plus adaptée aux enfants

Il s'agit particulièrement au travers de cette délibération de diffuser cette charte de la ville à hauteur d'enfants mise en place et travaillée par le laboratoire de la ville à hauteur d'enfants.

Adoptée à l'unanimité

24/46 Octroi des aides habitat durable, transition écologique et façades

Dans le cadre de sa stratégie climat et de ses engagements pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, la ville de Lille considère comme prioritaire la massification de la rénovation durable du parc de logements privés anciens. Depuis longtemps, la Ville de Lille et ses communes associées d'Hellemmes et de Lomme sont fortement mobilisées en faveur de la rénovation durable de l'habitat, en particulier à travers la Maison de l'habitat durable ainsi que le versement de primes à la rénovation durable. La Ville de Lille a toujours porté une ambition et une méthode visant à accompagner les particuliers vers une rénovation globale alliant confort et performance énergétique et environnementale. Par délibération, la ville de Lille attribue des aides globales à la rénovation de l'habitat et des primes spécifiques à la transition écologique, précarité énergétique, résidentialisation écologique des courées et ou ravalement de façades. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement de primes.

Adoptée à l'unanimité

24/47 Accord cadre des travaux d'aménagement des espaces verts - délibération de lancement

Le marché portant sur les travaux d'aménagement des espaces verts de la Ville de Lille et des communes associées d'Hellemmes et de Lomme arrivant à expiration, il convient de procéder au lancement d'un nouveau marché par voie d'appel d'offres ouvert conformément aux articles R.2124-2, R2161-2 à R 2161-5 du code de la commande publique.

Adoptée à l'unanimité

24/48 Convention cadre de partenariat scientifique et technique entre le Conservatoire botanique national de Bailleul (CBNBL) et la Ville de Lille

La Ville de Lille, dans le cadre des actions menées en faveur de la préservation de la biodiversité, souhaite établir un partenariat scientifique et technique avec le Conservatoire Botanique National de Bailleul (CBNBL), en faveur de la connaissance et de la conservation du patrimoine naturel végétal. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser la signature de la convention de partenariat scientifique et technique entre le CBNBL et la Ville de Lille.

Adoptée à l'unanimité

24/49 Marché d'entretien des espaces verts - Autorisation de signature

Le marché d'entretien des espaces verts de la Ville de Lille et ses communes associées arrivant à terme prochainement, il est nécessaire de relancer un nouvel accord-cadre à bons de commande par voie d'appel d'offres ouvert pour une durée de 4 ans ferme, en vertu des articles R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Adoptée à l'unanimité

24/50 Définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables

La présente délibération vise à définir les zones d'accélération de la production d'énergie renouvelables prévues dans le cadre de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables. Ces zones constituent un dispositif de planification territoriale et doivent notamment présenter un potentiel de développement de la production d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) en fonction de la typologie des territoires. Pour la Ville de Lille et ses communes associées, il s'agit de définir les zones relatives à la production d'électricité au travers des installations photovoltaïque et les zones relatives à l'utilisation de chaleur renouvelable de type géothermique et solaire. Les projets d'EnR&R sont facilités sur ces zones et témoignent auprès des porteurs de projet d'une volonté politique et d'une acceptabilité locale.

Adoptée à l'unanimité

24/51 Versement d'une subvention complémentaire à la section du Centre d'Action Sociale d'Hellemmes

Au regard de l'évolution des dépenses du Centre Communal d'Action Sociale d'Hellemmes (revalorisation des salaires des agents, augmentation du coût des achats et de l'énergie), incluant l'EHPAD d'Hellemmes, le CCAS sollicite une subvention complémentaire d'un montant de 200 000€ auprès de la Commune associée d'Hellemmes et 462 000 € auprès de la ville de Lille.

**Ne prennent pas part au vote Messieurs GHERBI et ZOUAREG,
Membres du Comité de Gestion.**

Adoptée à l'unanimité

24/52 Approbation du compte administratif - exercice 2023

En application de la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982 relative notamment à l'organisation administrative des communes associées, le Conseil Communal est appelé à examiner les états d'exécution des dépenses de la commune au titre de l'année écoulée. Il est demandé au Conseil Communal d'approuver le compte administratif 2023.

Monsieur Gherbi, Maire Délégué ne prend pas part au vote et quitte la salle, Madame Joliet prend la présidence

Adoptée à la majorité

Ensemble réinventons Hellemmes : POUR (23)
Hellemmes verte : CONTRE (5)
Faire respirer Hellemmes : NON REPRESENTE
Décidez pour Hellemmes : CONTRE (1)
Non inscrit : CONTRE (1)

24/53 Approbation du Compte de gestion du Trésorier Principal - exercice 2023

Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes). Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Il est demandé au Conseil Communal d'approuver le compte de gestion du Trésorier.

Adoptée à l'unanimité**24/54 Versement d'une subvention à l'association CIDFF - année 2023**

Depuis de nombreuses années, le Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) contribue à faire avancer les droits des femmes et à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes à travers des actions menées sur le terrain par ses équipes pluridisciplinaires. La Commune associée d'Hellemmes a souhaité que les usagers de l'Espace Citoyen, labellisé Point d'Accès au Droit (PAD), puissent continuer à bénéficier d'une permanence de cette association. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement d'une subvention de 3.000 € à cette association au titre de l'année 2023.

Adoptée à l'unanimité**24/55 Restauration et reliure des actes administratifs et/ou d'état civil - Adhésion de la Ville au groupement de commandes coordonné par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Nord pour la période 2025-2029 - Convention constitutive du groupement de commandes**

En vertu des dispositions de l'article R. 2121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les collectivités et établissements publics ont l'obligation de faire relier les délibérations du Conseil Municipal et les arrêtés et décisions du Maire. Cette même obligation de reliure s'applique aux registres d'état civil. Ces reliures doivent répondre à certaines exigences techniques. Pour éviter à chaque collectivité de mener sa propre consultation et en vue de garantir des prestations conformes à la réglementation à des coûts adaptés, le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord (CDG59) a décidé de constituer un groupement de commandes dont les objets sont la réalisation de reliures administratives cousues de registres, la restauration de documents d'archives anciens et/ou de registres anciens et la fourniture de papier permanent. Par délibérations n° 16/367 du 17 juin 2016 et n° 20/521 du 11 décembre 2020, la Ville de Lille avait adhéré aux précédents groupements de commandes mis en place par le CDG59 pour les périodes 2017-2020 puis 2021-2024. Le 2ème groupement arrivant à échéance, compte tenu de la complexité des cahiers des charges techniques et cette démarche s'inscrivant dans une logique de simplification administrative et d'optimisation des coûts, il est proposé au Conseil Communal de décider l'adhésion de la Ville au groupement de commandes mis en place pour la période 2025-2029 et d'autoriser la signature de la convention constitutive dudit groupement.

Adoptée à l'unanimité**24/56 Avenants de clôture du marché 16S0024 : Exploitation des installations de chauffage, froid, ventilation, production d'eau chaude, sanitaire, traitement des eaux, télégestion avec fourniture d'énergie et service associés pour la ville de Lille, ses communes associées de Lomme et d'Hellemmes ainsi que leur CCAS**

Avenants de régularisation au marché de chauffage actuel avant sa clôture.

Adoptée à l'unanimité

24/57 Actualisation du recueil des tarifs des services municipaux

Les tarifs des prestations et services proposés par la Ville de Lille sont inventoriés sous la forme d'un recueil tarifaire. Le Conseil Communal est seul compétent pour fixer ces tarifs. Il délibère sur le recueil tarifaire deux fois par an, en juin et en décembre. Il est proposé au Conseil Communal d'actualiser le recueil des tarifs municipaux et de les rendre applicables aux dates d'application précisées dans le registre.

Adoptée à l'unanimité

24/58 Versement d'une subvention à la Caisse des Ecoles dans le cadre des colonies apprenantes

La Caisse des écoles organise cet été encore, des séjours dans le cadre des vacances apprenantes pour les enfants des cités éducatives Lilloises. Afin que ces séjours de 12 jours bénéficient à des Hellemmois, la Commune associée d'Hellemmes verse une subvention de 7 200 euros à la Caisse des écoles. Cette subvention doit permettre à 24 Hellemmois scolarisés entre le CE1 et la 3ème de profiter de ces séjours gratuitement. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement de cette subvention.

Adoptée à l'unanimité

24/59 Versement d'une subvention de fonctionnement à l'association des parents d'élèves de l'école maternelle Dombrowski à Hellemmes - année 2024

Dans le cadre de son Projet Educatif Global, la commune associée d'Hellemmes s'est engagée « à encourager et valoriser les initiatives des parents » et soutient l'action des associations de parents d'élèves qui œuvrent en partenariat avec la commune pour le bien-être des enfants et jeunes scolarisés dans les établissements scolaires hellemmois. Les parents de l'école Dombrowski se sont organisés en association de parents d'élèves et ont ainsi organisé les allumoirs, le carnaval et la kermesse de l'école. Afin de l'aider dans son fonctionnement, l'association de parents d'élèves de l'école Dombrowski sollicite la commune pour un soutien financier de 500 euros. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de cette subvention.

Adoptée à l'unanimité

24/60 Politique de la Ville - Contrat de Ville et des Solidarités (CVS) 2024-2030 - Adoption du volet local hellemmois du CVS

Cette délibération vise à présenter le Projet de territoire Hellemmois pour les quartiers Politique de la Ville ; complémentaire du volet Lillois-Hellemmois du Contrat de Ville, qui est lui-même une déclinaison du Contrat de Ville et des solidarités, cadre de la Métropole, (qui sera) signé le 7 mai entre l'Etat et la MEL.

Adoptée à l'unanimité

24/61 Subvention Politique de la Ville - Action CRESCENDO Orchestre participatif - Association "l'Inter(s)tisse"

L'association Inter(s)tisse développe une action de sensibilisation aux arts vivants (vidéos, musique, théâtre...) auprès d'un public, notamment jeunes, n'ayant pas accès à ces pratiques. L'un des projets s'inscrit dans la dynamique que porte la Ville autour de l'accompagnement à la scolarité et s'intitule « Crescendo ». Ce projet vise à promouvoir l'accès à la culture des Jeunes (8-12 ans) sous forme de

stage et de visite culturelle locale. L'objectif est de familiariser les jeunes et leur famille à la fréquentation de lieux culturels, à la pratique culturelle, s'autoriser à la curiosité. Sur 3 ans, 9 stages d'orchestre participatif destinés à des élèves du CM1 à la 5ème, seront proposés avec restitution au Kursaal organisée en partie par les jeunes (accueil, restauration, affiches, décor...). L'organisation de 6 visites culturelles vient compléter la programmation. Ce projet est inscrit dans la programmation 2024 du Contrat de Ville mais n'a pas pu être soutenu à la hauteur nécessaire par l'Etat. C'est pourquoi au regard des enjeux et suite à la sollicitation de l'association, il est proposé d'accorder une subvention complémentaire de 6500€ à ce projet en plus des 3000€ déjà mobilisés par la délégation Éducation Jeunesse de la Ville sur un budget total de 36 240 €.

Adoptée à l'unanimité

24/62 ZAC du parc de la Filature Hellemmes-Lille - Suppression de la zone d'aménagement

Considérant que la concession d'aménagement de la ZAC du Parc de la Filature à Hellemmes a expiré au 23 juillet 2015, que l'aménageur SARL Lamartine a fait l'objet d'une liquidation judiciaire le 2 juin 2016 et que la MEL a récupéré en bien de retours les terrains encore non lotis de la ZAC, il est proposé de supprimer la ZAC et son périmètre.

Adoptée à l'unanimité

24/63 Site H2D Quebecor sis rues Chanzy et Jean Jaurès à Hellemmes - avenant à la convention opérationnelle de portage foncier

L'ancien site H2D Quebecor est une friche industrielle de 5,4 ha située sur le territoire de la Commune associée d'Hellemmes. Une convention opérationnelle signée en 2018 entre l'EPF, la Métropole et la Ville de Lille définit les conditions du portage foncier du site par l'EPF. Il est proposé par le biais d'un avenant de prolonger la durée de cette convention pour une durée de 18 mois jusqu'au 31 décembre 2025.

Adoptée à l'unanimité

Ensemble réinventons Hellemmes :	POUR (24)
Hellemmes verte :	ABSTENTION (5)
Faire respirer Hellemmes :	NON REPRESENTE
Décidez pour Hellemmes :	ABSTENTION (1)
Non inscrit :	ABSTENTION (1)

24/64 Crèche située 113 rue Faidherbe à Hellemmes - Changement de dénomination

Pour répondre aux normes d'accessibilité et agrandir sa capacité d'accueil, la crèche Amicloterie sise 113 rue Faidherbe à Hellemmes bénéficie d'importants travaux de réhabilitation depuis septembre 2023. La réouverture du nouvel établissement est programmée le 12 août 2024. Il est proposé, en concertation avec le personnel de la structure, de la renommer « multi accueil Narcisse » afin de respecter la référence à la berceuse "le P'tit Quinquin" dont était issue la dénomination précédente, Il est demandé au Conseil Communal d'approuver ce changement de dénomination.

Adoptée à l'unanimité

24/65 Modification du règlement de fonctionnement et du projet d'établissement de la structure « multi accueil Narcisse »

Compte tenu de la réhabilitation- extension de la crèche l'Amicloterie, en cours, qui donnera lieu à la réouverture de l'Établissement en août 2024 et à son changement de dénomination en "multi accueil Narcisse", il convient d'adopter le règlement de fonctionnement ainsi que le projet

d'établissement afin de solliciter ensuite l'agrément du Service de Protection Maternelle et Infantile du Conseil Départemental.

Adoptée à l'unanimité

24/66 Petite enfance - Subvention 2024 EPDSAE - Lieu d'Accueil Enfants-Parents Hellemmes (LAEP)

Dans le cadre de sa politique petite enfance en lien avec la politique familiale de la CAF, la Commune associée d'Hellemmes soutient le dispositif d'accueil Enfants Parents ; espace de jeu libre et de parole favorisant la relation entre les adultes et les enfants. L'EPDSAE a proposé d'être le nouveau porteur du projet et sollicite pour cette action une subvention de 4000 €. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement de cette subvention.

Adoptée à l'unanimité

24/67 Versement d'une subvention de fonctionnement à l'association Collectif Renart dans le cadre de la Biennale Internationale d'Art Mural (BIAM)

Le Collectif Renart est une association composée d'artistes et de passionnés d'art mural qui travaillent ensemble depuis les années 1990. Le but premier du Collectif Renart est de promouvoir l'accès à l'art pour tous et par tous en privilégiant le lien social. Tous les deux ans, l'association propose une performance dans la rue Ledru Rolin à Hellemmes en accueillant une dizaine de street artistes pour une Jam Graffiti. Afin de mener à bien ce projet, le Collectif Renart sollicite une subvention de 6000 euros. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement de cette subvention.

Adoptée à l'unanimité

24/68 Bibliothèque municipale de Lille - Marché de fourniture de livres, de documents sonores non musicaux, de documents sonores et audiovisuels, de jeux de société à destination des enfants, adolescents et adultes

Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser Mme le Maire à signer les marchés de fourniture de livres, de documents sonores non musicaux, de documents sonores et audiovisuels, de jeux de société à destination des enfants, adolescents et adultes à destination de la Bibliothèque municipale de Lille, Hellemmes et Lomme et les CCAS de Lille, Hellemmes et Lomme.

Adoptée à l'unanimité

24/69 Renouvellement du marché "Beurre, œufs, Fromages" (BOF) et de Lait pour la restauration collective des écoles et des crèches de la Ville de Lille et des communes associées d'Hellemmes et Lomme ainsi que pour le restaurant municipal de Lille. Lancement de l'avis public à la concurrence - Autorisation de signer le marché

Cette délibération a pour objet de renouveler les marchés de Bof et de lait pour la restauration collective des écoles et des crèches de la Ville de Lille et des communes associées Hellemmes et Lomme ainsi que pour le restaurant municipal de Lille. Procédure : Appel d'offres ouvert européen qui donnera lieu à un accord-cadre à émissions à bons de commandes sans minimum et avec un maximum. Le marché se décomposera en plusieurs lots.

Adoptée à l'unanimité

Ensemble réinventons Hellemmes : POUR (24)
Non inscrit : POUR (1)
Hellemmes verte : ABSTENTION (5)
Faire respirer Hellemmes : NON REPRESENTE
Décidez pour Hellemmes : ABSTENTION (1)

24/70 Dispositif de lutte contre l'indécence des logements - Convention de prestation de service pour lutter contre l'indécence des logements entre la Métropole Européenne de Lille et la Ville de Lille - Avenant n° 2

La Métropole Européenne de Lille (MEL), ayant la compétence Habitat, a décidé de conclure une convention avec la CAF afin d'organiser et de financer les contrôles de décences des logements. La MEL confie ensuite la réalisation effective des contrôles au Service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS) de Lille par le biais d'une convention de prestation de service. L'objet de l'avenant est de modifier la durée de la convention et d'encadrer la transmission des données issues du conventionnement Anah.

Adoptée à l'unanimité

24/71 Accession sociale à la propriété - nouvelle définition du dispositif sur le territoire de Lille - Hellemmes – Lomme

Le principe de généralisation de l'accès abordable exclusivement en Bail Réel Solidaire sur le territoire de Lille - Hellemmes - Lomme et dans la perspective de l'opposabilité prochaine du PLU3 intégrant des obligations de produire des logements en Bail Réel Solidaire en application des Servitudes de mixité Sociale, Emplacements Réservés Logement et Orientations d'Aménagement et de Programmation nécessite de renouveler la définition lilloise dont les termes en vigueur s'appliquent depuis novembre 2014.

Cette définition fixe les plafonds de prix, les attendus en matière de redevance foncière due par les acquéreurs et encadre le soutien potentiel de la ville en termes d'opération.

Adoptée à l'unanimité

Ensemble réinventons Hellemmes :	POUR (24)
Non inscrit :	POUR (1)
Hellemmes verte :	ABSTENTION (5)
Faire respirer Hellemmes :	NON REPRESENTE
Décidez pour Hellemmes :	ABSTENTION (1)

24/72 Bien-être animal - Orientations du Plan d'action 2024-2027

Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser la mise en œuvre des orientations du plan d'action « Bien-être animal » 2024-2027.

Adoptée à l'unanimité

24/73 Vœu pour la reconnaissance de l'Etat de Palestine

Le Conseil communal d'Hellemmes demande au Président de la République d'engager la France à reconnaître sans délai un Etat de Palestine souverain qui cohabite aux côtés de celui d'Israël dans la paix, la sécurité. Il est demandé au Conseil Communal de bien vouloir émettre un avis favorable à ce vœu.

Adopté à l'unanimité